

# FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

## EXERCICE 2019

**Annexe** aux comptes annuels comprenant le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2019, dont le total est de : **821 531.22 Euros**

et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de : **43 315.10 Euros**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/1/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des états financiers annuels.

Ils ont été établis le 18 septembre 2020 et vérifiés le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par les Vérificateurs aux comptes désignés.

### A - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

#### 1 - GENERALITES

Les états financiers ci-joints ont été établis dans le respect des conventions comptables généralement reconnues :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- indépendance des exercices,

et selon le principe de prudence.

Les charges comptabilisées représentent les dépenses engagées durant l'exercice 2019 par la Fédération des DDEN, indépendamment des dates de factures et de celles de leur règlement.

Il a été comptabilisé une provision pour congés à payer au personnel au 31/12/2019, d'un montant de 2 520 €.

Les produits sont rattachés à l'exercice dans les conditions suivantes:

- Abonnements et cotisations : ils sont comptabilisés en fonction de la période concernée.
- Subventions : La rubrique « Subventions et Dons » comporte celle attribuée par le Ministère de l'Education Nationale d'un montant de 10 000 €; elle a été encaissée le 01/10/2019 au titre de 2019.

## 2 - VALEURS IMMOBILISEES

### - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique d'acquisition, à l'exclusion de toute réévaluation.

A titre dérogatoire, compte tenu de leur nature et non soumis à dépréciation, ainsi que de leur valeur vénale estimée, les locaux du siège sis au 124, rue La Fayette 75010 PARIS ne font pas l'objet d'un amortissement pour dépréciation.

Les durées prévisibles d'utilisation des autres immobilisations sont les suivantes :

- |                                |            |
|--------------------------------|------------|
| - Agencements et installations | 10 ans     |
| - Mobilier Matériel de Bureau  | 5 à 10 ans |

Ces amortissements ont été calculés sur une durée prévisible d'utilisation, selon une méthode linéaire ou dégressive.

## 3 - CREANCES et DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale ; aucune provision n'a été jugée nécessaire.

## 4 - PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les produits se composent essentiellement de cotisations et d'abonnements perçus des Unions Départementales. Par ailleurs, les cotisations et abonnements relatifs à 2019 encaissés entre le 01/01/2020 et le 7/03/2020 ont été comptabilisés à l'Actif du Bilan en produits à recevoir.

## B - NOTES SUR LE BILAN

### 1- CAPITAUX PROPRES

Le poste " FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES " comprend le patrimoine associatif et les excédents antérieurs à 1992. A fin 2019, il a été prélevé sur ce poste le montant nécessaire à la constitution de la dotation statutaire et réglementaire (voir ci-après).

Le poste " REPORT à NOUVEAU" représente les résultats comptables des exercices 1993 à 2018 et a varié en 2019 du montant de l'affectation du résultat 2018.

En conformité avec l'article 12 des statuts de la Fédération des D.D.E.N., il a été constitué une dotation règlementaire de 200 070 Euros, par prélèvement sur le " FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES ".

Celle-ci se compose de:

- |   |   |               |
|---|---|---------------|
| - | une somme de 152 Euros.   | 152 Euros     |
| - | La valeur comptable « des locaux nécessaires au but recherché par la Fédération des D.D.E.N.» | 198 184 Euros |
| - | “ le dixième annuellement capitalisé du revenu net des biens de la Fédération”                | 1 734 Euros   |

### 2 - CREANCES

Ce poste représente notamment :

- à hauteur de 1 697.00 de la TVA à récupérer :

Les abonnements à la revue entrent dans le champ d'application de la TVA au taux réduit de 2.10% , suivant agrément de la Commission paritaire des publications et agences de presse, renouvelé jusqu'au 31 juillet 2025 ; ils donnent lieu en conséquence à remboursement de la TVA acquittée sur les coûts de fabrication et de diffusion.

- à hauteur de 3 589.60 Euros des produits à recevoir au titre de :

- cotisations fédérales & abonnements à la revue "Le Délégué",
- convention CASDEN.

### **3 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est composé de titres d'OPCVM monétaires de capitalisation, assurant si nécessaire une liquidité immédiate des fonds placés. Il n'a pas varié en 2019.

Par nature, en date du 31/12/2019, ces titres sont les suivants:

**3 748.273 BNPP SUST.ENH.BD:**  
**d'une valeur liquidative au 31/12/2019 de 380 187 Euros.**

Ils figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition de **380 074 Euros.**

Le gain latent sur ce portefeuille-titres s'élève à **112 Euros.**

### **4 - DETTES**

Ce poste comprend notamment :

- à hauteur de 10 614 Euros des factures dues aux fournisseurs,
- à hauteur de 6 457 Euros des factures à recevoir des fournisseurs,
- à hauteur de 7 396 Euros des cotisations sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 à échoir le 15/01/2020.

Aucune cotisation ni abonnement n'ont été comptabilisés d'avance à fin 2019.

Les dettes sont toutes à échéance à moins d'un an.